

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 7

Rubrik: Débats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous avez la parole

Quatre sujets ont suscité des commentaires de lecteurs ce mois-ci, soit la décision des associations nationales d'apiculture de ne pas prendre position dans le débat sur l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », l'article de Jean-Daniel Charrière et Gérald Buchwalder sur les cultures intermédiaires déjà discuté dans les deux derniers numéros, ainsi que l'avenir de l'apiculture en amateur et le dernier article Peter Gallmann.

Lettre ouverte aux apicultrices/eurs de Suisse romande : Pour nos abeilles, osons la politique !



du Prof. Alexandre Aebi, apiculteur et prof. titulaire en biologie et ethnologie à l'Université de Neuchâtel (alexandre.aebi@unine.ch) en réponse à la position d'Apisuisse et de la SAR sur l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (RSA 2019/4 p. 11)

C'est avec stupéfaction que j'ai appris, dans le numéro d'avril, que la SAR ne donnera pas de consignes de vote pour l'initiative populaire intitulée « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et ceci « conformément à sa vocation apolitique ». Nos abeilles souffrent de plusieurs maux. Les effets de l'appauvrissement de la biodiversité, de la disparition des milieux naturels, du varroa et de leur exposition aux pesticides utilisés en agriculture sur nos colonies sont encore trop souvent débattus. Des études récentes montrent que 75 % des miels du monde, 93 % de nos sols agricoles et 100 % des plumes de moineaux sont contaminés par au moins un néonicotinoïde. Ces molécules qui représentent le tiers des parts de marché des pesticides vendus en Suisse sont omniprésentes dans l'environnement, à des concentrations connues pour causer des effets sub-létaux à nos abeilles. Et le problème ne concerne pas que les abeilles. Tous les écosystèmes sont négativement impactés par ces molécules car elles ont des effets négatifs autant sur les invertébrés que sur les vertébrés, aussi bien aquatiques que terrestres. C'est la base des agroécosystèmes, que nous devons urgently préserver dans une perspective d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Les néonicotinoïdes sont emblématiques de la lutte contre les pesticides, mais les autres pesticides de synthèse sont aussi à bannir de notre environnement. Le constat est clair: parmi les causes du déclin des abeilles et autres insectes, il n'y en a qu'une que l'on peut supprimer immédiatement: les pesticides de synthèse ! N'est-ce pas notre rôle, en tant qu'apiculteurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de nos abeilles et de l'environnement ? L'enjeu ne justifie-t-il pas de se défaire de cette vocation prétendument apolitique, qui à mes yeux est une chimère ? Le simple fait de ne pas donner de consignes de vote n'est-il pas justement un acte politique ? Et en faveur de qui ? De nos abeilles ?

Réponse de Sonia Burri-Schmassmann : Le CC SAR a pris la décision de ne pas donner de consignes de vote concernant les deux initiatives mises en votation en février 2020. C'est une

décision prise par votation à la majorité. On peut être pour ou contre cette décision et c'est très bien que nos membres se manifestent.

Votre présidente et apisuisse ont à plusieurs reprises émis leurs avis concernant les produits phytosanitaires, opinions relatés également dans la RSA. En principe, l'utilisation de produits chimiques de synthèse comme pesticides devrait être évitée. En résumé :

- Aucun nouveau pesticide ne doit être autorisé avant que des méthodes reconnues au plan international pour évaluer les effets sublétaux et chroniques (notamment suite à une administration systémique) des produits ne soient disponibles. Cela concerne également l'utilisation combinée de plusieurs pesticides. De plus, les effets de tous les produits actuellement autorisés devront être vérifiés.
- L'utilisation de trois néonicotinoïdes particulièrement toxiques pour les abeilles (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine), est à interdire de manière globale.
- L'utilisation de pesticides agissant de manière systémique devrait être autorisée uniquement pour des plantes qui ne font pas partie de la flore mellifère.
- Dans des cultures butinées par les abeilles, les pesticides doivent être appliqués en dehors des heures de vol des abeilles.

Le 18 mai 2019 se déroulait dans le monde entier des manifestations contre Monsanto. En Suisse cette marche était organisée à Bâle. Comme toi Alexandre j'y étais, ainsi que 2'000 citoyens. Sur toutes les banderoles, on pouvait lire : sauvons les abeilles...

Le 27 février 2020 je vous invite à glisser votre bulletin de vote dans l'urne et de voter selon votre harmonie personnelle.

« Cultures intermédiaires... »

Toujours à propos de l'article de Jean-Daniel Charrière et Gérald Buchwalder (RSA N° 5/2019, pp 40-46). M. Daniel Barbaglia, de Collonges-Belleriven (GE) dans une lettre manuscrite nous communique ce qui suit: (...) *je souhaite revenir sur l'action de l'engrais vert à l'automne. MM. Charrière et Buchwalder, qui, ayant disposé leurs ruches à proximité de champs de Phacelia, déclarent que cet engrais est sans impact sur la survie des colonies. Dans ma commune, une dizaine d'hectares sont fleuris jusqu'à Noël. 90 % de mes colonies se sont retrouvées pleines de nectar et pollén, le double du poids après nourrissage. Les abeilles ont continué de travailler comme celles d'été et ont disparu après quelques semaines. Les rayons se transforment en glacières et on retrouve à la fin une reine entourée des ultimes ouvrières, mortes «en étoile». Le réchauffement et le fait de laisser ces floraisons sans les faucher en automne, c'est la mort assurée pour nos colonies, comme pour l'ensemble des ruchers situés parfois à 1 km du champ le plus proche. Les paysans qui ont lu l'article de M. Charrière et collègues ont alors beau jeu d'utiliser cet argument. Un autre argument est que «ça fait beau». Les mêmes qui trouvent cela beau sont ceux qui se plaignent de ne plus avoir d'abeilles dans leurs jardins...*

Réponse de la rédaction : le témoignage de M. Barbaglia est troublant et touchant. C'est en effet un véritable crève-cœur pour l'apicultrice/eur que de retrouver au printemps ses colonies

dans la misère décrite ici. Il faut toutefois se garder de conclusions hâtives. Les causes de mortalité des abeilles sont nombreuses. Il faudrait avoir éliminé l'impact de nombreux autres facteurs beaucoup moins « visibles », dont le varroa, les virus et autres pathogènes ou encore les pesticides, avant de mettre l'accent principal sur les engrais verts. L'article de MM. Charrière et Buchwalder indique que dans les conditions répliquées et contrôlées de leur étude un impact massif sur la survie des colonies d'abeilles n'a pas été observé. L'article mentionne également que le poids des colonies n'a pas été affecté dans l'étude, indiquant que les conditions de « bourrage » massif des ruches en nectar d'automne mentionné par M. Bergaglia ne se sont pas produites dans leur étude. On ne peut donc exclure que lorsque de telles conditions sont réunies, l'impact sur la survie des abeilles soit différent. On ne peut non plus conclure qu'il y ait un lien entre la mortalité reportée par M. Bergaglia et les cultures dérobées à proximité de ses ruches. Des données supplémentaires sont clairement nécessaires à cet égard. Et le premier manque à relever est l'absence de statistiques réalisées dans un cadre professionnel pour décrire l'évolution des populations d'abeilles dans notre pays, sur les causes de mortalité, sur les taux de survie effectifs, sur les efforts de renouvellement de colonies consentis par les apiculteurs pour compenser les pertes, etc. Il faudrait également mettre ces données en relation avec les conditions environnementales et éco-géographiques. Les outils sont disponibles, cela nécessiterait quelques moyens financiers et la volonté de disposer d'informations fiables pour orienter les stratégies du futur.



PS : la rédaction a beaucoup apprécié le « webstamp » (ou timbre électronique) collé sur l'enveloppe du courrier de M. Bergaglia.

Que dois-je faire pour pratiquer l'apiculture en amateur ?

C'est sans doute ce que devait penser notre ancienne rédactrice en citant l'avis « d'experts », provenant d'un rapport du Conseil fédéral, publié le 6 mai 2013.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette phrase qui dénigre le travail des apicultrices/teurs et de leurs responsables, citée en assemblées des délégués, n'a pas fait couler beaucoup d'encre dans la presse apicole helvétique, pas plus qu'elle n'a fait réfléchir !

Ainsi, après avoir suivi pendant des dizaines d'années les directives sanitaires avant-gardistes et fiables prodiguées par le CRA, soutenus par un environnement de formation composé de plus de 200 personnes (conseillers, contrôleurs du miel, moniteurs-éleveurs, inspecteurs) que nous enviaient nos partenaires européens, on sous-entend que les 19'000 « apicultrices/teurs amateurs », seraient à l'origine des problèmes rencontrés par la branche !

Si la notion d'« amateur » fait penser à du dilettantisme, elle se définit aussi comme une « personne qui cultive un art, une science pour son seul plaisir (et non par profession) », notion qui

s'applique aux membres de nos sociétés, qui ne disposent que de 3 à 4 mois par an pour offrir à la société civile, des services de pollinisation indispensables et gratuits.

La stratégie délivrée par la motion Gadient n'a jamais été de supprimer le caractère « amateur » de l'apiculture. Et si « amateurisme » il y a, c'est bien dans les *statistiques de substitution*, considérées poliment comme « partiellement lacunaires » en 2008 déjà et imaginées pour remplacer des statistiques officielles, en focalisant sur les pertes hivernales pour conclure que celles-ci sont du seul fait des détenteurs d'abeilles. L'utilisation de données produites sur une base volontaire, avec gain genre loto à la clé, pour calculer les pertes hivernales, ne respecte pas les règles de la statistique.

Ce faisant, on ignore l'importance des reconstitutions, pertes diverses ni les reines défecueuses, affaiblissements en saison, qui sont à l'origine de ces mauvais hivernages.

L'utilisation de ces statistiques partiellement lacunaires ne peut servir à aucune comparaison scientifique. La constitution, en cours de saison, de nuclei de remplacement (on est passé de 10 % à 50 % conseillé) pour compenser les pertes, masque un malaise bien plus important : la distance qui sépare les acteurs apicoles des conseillers de tous genres et statisticiens amateurs, ainsi que le refus de prendre en considération d'autres ennemis de l'abeille que le Varroa.

L'adage « Trop de conseils tuent le conseil » est toujours d'actualité. Et ceux qu'on découvre dans notre organe comme l'axiome selon lequel le remplacement de reines au mois de juillet conduit à l'échec, démontrent simplement qu'il y a surtout de nombreuses mauvaises façons d'effectuer les reméragés.

Quant au *miel d'une qualité irréprochable*, en référence, sans doute, aux dernières analyses polliniques... démontrant la présence de 66 molécules différentes (23 insecticides, 32 fongicides, 8 herbicides, 3 régulateurs de croissance)... Les apiculteurs en seraient-ils aussi responsables ?

Les *soins professionnels* préconisés, ont-ils amené des progrès au niveau des pertes de colonies ? NON, bien au contraire, puisque selon les chiffres communiqués, les pertes des pays voisins sont bien supérieures aux nôtres.

Quoi de mieux qu'une passion et du temps pour garantir le maintien de son cheptel ? Ce qui n'empêche pas lesdits « experts » de recommander un certificat de capacité obligatoire, pour la détention d'abeilles en amateur, en contradiction totale avec les recommandations Gadient et la pratique européenne !

Quelle autre association en Suisse accepterait-elle un tel diktat ?

*Eric Marchand, apiculteur amateur
Membre du groupe de travail
« Motion Gadient - Abeille »*

De Claude Pfefferlé à propos de l'article « l'Air de la ruche » de Peter Gallmann, paru dans la revue SAR N° 6/2019, pp 43-44.

J'avais lu l'article précédent « Piqûre d'abeille : arme et remède » du même auteur et l'avais trouvé peu scientifique. L'article de ce mois est encore plus surprenant. L'air de la ruche est donc considéré comme un produit apicole, ayant des propriétés thérapeutiques antibactériennes et agissant sur les voies respiratoires des Patients souffrant d'allergie, d'asthme, de bronchite aiguë et chronique, sans oublier la laryngite stridulente et la sinusite, ni les maux de tête chroniques et la dépression... Tout un programme. L'auteur mentionne une étude lors d'un symposium d'apithérapie et l'homologation d'un appareil allemand médicalement approuvé. Le tout sans aucune référence... Je pense qu'on atteint le fond. Encore une fois je suis pour une large information des Collègues apiculteurs par leur revue officielle. Encore faut-il que ces informations soient sérieuses et en ce qui concerne les propriétés thérapeutiques des produits de la ruches, que les conclusions soient scientifiquement vérifiées. Pour arriver sur le marché, les médicaments doivent passer par de multiples étapes très pointues, qui durent des années de recherche, d'essais en double aveugle, etc. Je pense que la rédaction de la revue apicole devrait se tourner vers d'autres auteurs plus crédibles pour aborder le vaste sujet de l'apithérapie. C'est assez cocasse que dans ce même N° 6/2019, pp 32-33, un article concernant l'étiquetage correct du miel précise : « Allégations publicitaires interdites : En particulier les allégations de toute nature qui attribuent au miel des propriétés préventives, thérapeutiques ou curatives (p. ex. apithérapie) sont interdites... » – Le miel est donc bien un aliment et pas un médicament (sauf en ce qui concerne son action antiseptique sur les plaies chroniques infectées, par ex. les escarres. Cette action est due à la concentration très élevée des glucides du miel qui inhibent les bactéries).

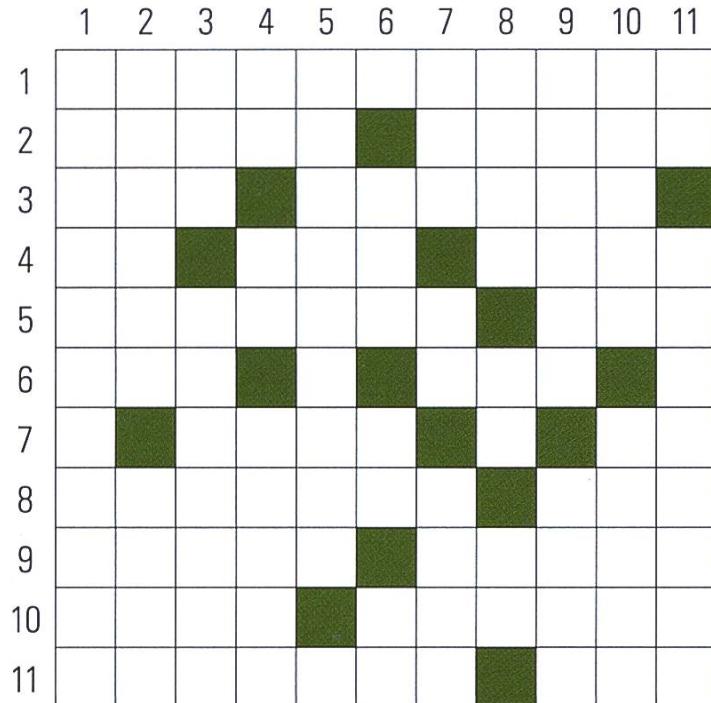
Claude Pfefferlé, membre de la section de Sion de la FAVR.



*Champs de coquelicots, chez Noël Saucy,
agriculteur bio à Develier (JU), juin 2019.
Photo : Noémie Odiet.*

Mots croisés

Mots croisés N° 73



Horizontal

1. Que rien ne peut changer
2. Avancer dans l'eau – tiré de l'iris
3. A de la peine – en forme d'œuf
4. Devant le docteur – on la lance pour prendre le contrôle – rivière ou prénom
5. Scarabée brillant – produit stupéfiant
6. Pour toi – manifeste son mécontentement
7. Un tsar qui a fait peur – abréviation de temps
8. Symboles du Sud – petit coup au golf
9. Représentation – averti
10. Prénom qui a fait trembler la France en 68 – réhaussée
11. A une longue expérience – variété de lentilles

Philippe Locatelli

Mots croisés N° 72

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	M	E	N	E	R		F	R	A	C
R	O	D	I	N		C	R	A	V	E
E	D	I	L	E	S		A	N	E	T
T	E	T		E	T	E	N	D	U	
I	R	E	S		R	M	C		L	I
E	N	U	C	L	E	E		V	I	L
R	I	R	E		S	U	M	O		E
S		N	O	S		O	I	L		
E	T	I	E	R		O	U	R	A	L
S	E	C		E	U	C	L	I	D	E
A	S	I	L	E	S		T	E	S	T

Vertical

1. Produit détesté par Maya
2. Profond dégoût – chef de prière
3. On en prend sans le vouloir... – nomade
4. Article – lac des Pyrénées – crier comme un lièvre
5. Pour une température très élevée
6. Voiture à quadrupède – négation – entre deux mots
7. Fleuve espagnol – pour appeler – à nettoyer
8. Obstacle imprévu – pour bronzer – cale de forme précise
9. Machin – fruit d'un conifère
10. Ville du Yorkshire – traînasser
11. Avant l'année – qui ne mordent plus